

Séance du jeudi 06 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Eliane PRATS,

Présents : 10

Présents : Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Votants: 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés: ZUBER Sophie par ELDIN Sabrina

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Vote du compte administratif 2022- Clara-Villerach - 002_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Eliane PRATS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par MARCEL Patrick après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	71 723.88			125 377.71	71 723.88	125 377.71
Opérations exercice	86 485.14	84 938.24	169 562.87	251 274.43	256 048.01	336 212.67
Total	158 209.02	84 938.24	169 562.87	376 652.14	327 771.89	461 590.38
Résultat de clôture	73 270.78			207 089.27		133 818.49
Restes à réaliser	943.11				943.11	
Total cumulé	74 213.89			207 089.27	943.11	133 818.49
Résultat définitif	74 213.89			207 089.27		132 875.38

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CLARA, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel